« ***P**arcours **P**rofessionnel **C**arrières et **R**émunération* »**:**

UN IMPACT DANS NOS BULLETINS DE PAIE !!

On nous expliquait que ces mesures visaient à améliorer le déroulement de carrière et la rémunération des agents et permettrait entre 2017 et 2020, de revaloriser le traitement de tous les agents.

L'application est rétroactive et elle a figuré sur la paie du mois de décembre 2016…..Une restructuration des grilles de rémunération pour l'ensemble des catégories A, B et C interviendra de manière progressive entre 2016 et 2020.

L'idée de cette restructuration garantir à l'ensemble des personnels une rémunération plus attractive et en tenant compte de l'allongement de la vie professionnelle (fusion des échelles 4 et 5 de la catégorie C aboutira à des cadres d'emplois déclinés en 3 grades). Concrètement, chaque agent doit recevoir un arrêté de reclassement statutaire.

Il est indiqué qu'une partie des primes et indemnités perçues par les agents est transformées en points d'indice et cette mesure permettrait notamment d'augmenter le montant des pensions de retraite des fonctionnaires territoriaux, calculé uniquement sur la base du traitement indiciaire, sans tenir compte du régime indemnitaire.

Le gouvernement passe en force sur le PPCR avec la complicité d'organisations minoritaires.

Le saupoudrage indiciaire qui s'opère dans le cadre du PPCR ne permettra pas aux fonctionnaires d'avoir des traitements indiciaires leur permettant de vivre dignement et ce n'est pas l'augmentation au 1er février 2017 qui résoudra ce problème. Ce constat négatif s'aggrave lorsque l'on y ajoute la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté mini male. En effet, le PPCR instaure un cadencement unique moins favorable que l'avancement au minimum et fait ainsi augmenter la durée de carrière dans chaque échelle de 4 ans et demi en moyenne.

L'INCROYABLE CARRIÈRE D'ANNA PADSOUS

Anna Padsous, tout juste embauchée au grade d'adjointe administrative 2ème classe échelon 1, entame avec motivation sa carrière de fonctionnaire. En janvier 2016, elle démarre au bas de l'échelle avec un indice majoré* de 321 et un

traitement brut de 1486€ (+ 136,74€ de régime indemnitaire de grade).

Elle calcul qu'après 18 ans et 8 mois de « bons et loyaux services », elle ne touchera pas une fortune mais un modeste traitement brut de 1681€. 200€ supplémentaires pour 19 années de dur labeur, Anna Padsous se dit qu'on est peu de chose et implore que, le plus tôt possible, une nouvelle réforme tombe du ciel….

Alléluia ! Et le PPCR** arriva….

Anna refait son calcul et conclut qu'au bout de 22 ans (au lieu de 18) elle parviendra à l'indice 367 et au salaire brut de 1699€. 4 années supplémentaires pour 19€ brut de plus ! Anna Padsous se dit que ce n'est pas cher payé…

Toujours pleine d'entrain, elle ambitionne alors de franchir le grade d'adjointe administrative 1ère classe.
Pour cela elle doit parvenir au 7ème échelon de son grade. Elle découvre avec surprise qu'il lui faudra cette fois-ci 13 ans au lieu de 10, soit 3 années de plus qu'avant le PPCR !

En effet, l'avancement d'échelon se faisant au maximum, et non plus au minimum (autre effet du PPCR), les possibilités d'avancement de grade vont être retardées.

Mais fort heureusement, l'État dans sa grande générosité décide d'augmenter la valeur du point d'indice de 3 centimes d'euros !

Elle touche 9 € brut de plus par mois à partir de juillet 2016 (après 6 ans de blocage des salaires et 8 % de perte du pouvoir d'achat), et avec le PPCR, elle gagnera 4 points d'indice en janvier 2017, soit 4 X 4,68585 = 17,87€ bruts, au total, 26€ bruts de plus par mois dès 2017, Anna Padsous se dit que c'est mieux que rien mais que le compte n'y est pas par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Elle en parle alors à son collègue, Jonathan Rien, qui lui ne sait pas ce qu'il touchera.

Bonne et longue carrière à Anna Padsous